

Le 20 janvier 2010

JORF n°0008 du 10 janvier 2010

Texte n°18

ARRETE

Arrêté du 5 janvier 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de sports

NOR: SASR0931665A

Par arrêté de la ministre de la santé et des sports en date du 5 janvier 2010, est autorisée au titre de l'année 2010 l'ouverture de trois concours pour le recrutement des professeurs de sport :

- un concours externe dans l'option conseiller technique sportif et dans l'option conseiller d'animation sportive ;
- un concours interne dans l'option conseiller technique sportif et dans l'option conseiller d'animation sportive ;
- un troisième concours.

Le nombre total de postes offerts et leur répartition entre les concours externe, interne et troisième concours seront fixés ultérieurement.

Le concours externe est ouvert par discipline dans l'option conseiller technique sportif. La liste des disciplines est arrêtée comme suit : aviron, badminton, boxe, escrime, football américain, golf, haltérophilie, handball, hockey sur glace, karaté, lutte, rugby, sport adapté, squash, triathlon, vol libre.

Le nombre de postes offerts pour chacune des disciplines précitées sera fixé ultérieurement.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu à partir du mercredi 24 mars 2010 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse ;

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du début du mois de juin 2010.

L'ouverture des inscriptions est fixée le lundi 18 janvier 2010.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidature sont fixées le vendredi 12 février 2010, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent :

a) Par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/informations-pratiques/metiers-concours-examens-recrutements/calendrier-modalites-inscription/secteur-sante/modalites-inscription.html>.

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^e
CONCOURS

DATE ET HEURE DE PARIS

Professeur des sports

Ouverture du serveur

Lundi 18 janvier 2010

Date et heure limites d'inscription

Vendredi 12 février 2010, à minuit
(heure France métropolitaine)

b) Par voie postale :

Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

— par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/informations-pratiques/metiers-concours-examens-recrutements/calendrier-modalites-inscription/secteur-sante/modalites-inscription.html>

— sur demande uniquement auprès du bureau du recrutement (DRH3B), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée- Buffon, 75015 Paris (pôle accueil concours de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, téléphone : 0800-00-64-22, numéro gratuit) ;

— par courriel : concoursdrh@sante.gouv.fr.

Les dossiers de candidature par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 12 février 2010, à minuit, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi) :

Ministère de la santé et des sports, direction des ressources humaines, bureau du recrutement DRH3B (Sud-Pont), recrutement professeur de sport 2010, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner au 0800-00-64-22 (numéro gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante.gouv.fr.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de la santé et des sports.